

INTERVENTION PLANIFIEE 297
N/REF : 1/01/2026 50H35 C:000018 I:00092
V/REF : CT0132314

**Syndicat de Copropriété
'La Grande Pilate'
C/O NEXITY RENNES
2 RUE FERDINAND CS 64409
35044 RENNES CEDEX**

V/REF.IMM. MS8152
IMMEUBLE : LA GRANDE PILATE
58 A 68 RUE DE LA PILATE
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 26 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RESEAU EU - CONTACTER MR GUEGUEN BERTRAND 06.08.11.88.13
GARDIENLAGRANDEPILATE@GMAIL.COM

MOTIF : Intervention annuelle

Donneur d'ordre : Mme M DEDARAN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise a disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe hautepression
et d'une pompe d'aspiration.

ENTRETIEN DE :

- RESEAUX EAUX USEES SUR 312 ML SITUES INTERIEUR ET EXTERIEUR BATIMENTS
1 FOIS/AN

INTERVENTION DU 14/04

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

PAS D'ACCES

PRÉCONISATION : PRÉVOIR LES ACCES

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 20/05

ENTRETIEN DE :

- RESEAUX EAUX USEES SUR 312 ML SITUES INTERIEUR ET EXTERIEUR BATIMENTS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

ENTRETIEN DE :

- 3 SIPHONS EAUX USEES SITUES EXTERIEUR BATIMENTS

OBSERVATIONS : FM COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 20/05/26 A 17H31 MDEDARAN@LAMY-IMMOBILIER.FR
AT LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 30/04/26 A 11H39 MME M DEDARAN

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUIITE QUI APPARAÎTRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
312,00	Entretien Réseau Eu + Siphons	1	6,89	2149,68
	TOTAL H.T.			2149,68
	T.V.A. a 10,00%			214,96
	TOTAL T.T.C.En EURO			2364,64

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.